

adopté

SÉNAT

le 17 décembre 1976.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, ensemble trois Annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2300, 2556 et in-8° 553.

Sénat : 60 et 140 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, ensemble trois Annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1976.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au numéro 60 (1976-1977), Sénat.